

Direction de la Citoyenneté, de la Jeunesse  
et de l'Animation des Quartiers  
Service Jeunesse  
JPB/FSM/OD/PL

N°438/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes (ANACEJ) d'une convention de prestation visant à l'accompagnement du déploiement des actions préparatoires et la mise en œuvre des assises de la jeunesse en décembre 2022.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que la Ville de Gonesse propose d'organiser la manifestation des assises de la Jeunesse en plusieurs thématiques ; 1/ préparation des ateliers participatifs à destination des jeunes ; 2/ comité de pilotage pour préfigurer le nouveau parcours citoyen et l'organisation des Assises (en demi-journée) ; 3/ Assises de la jeunesse (une journée),

**Considérant** la volonté de la Ville de mettre en place les assises de la Jeunesse, entre mai et décembre 2022,

**Considérant** la proposition de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes (ANACEJ).

**DECIDE**

- **De signer** avec avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), sise 10-14 rue de Tolain, 75020 Paris, la convention jointe à la présente décision ;
- **De lui régler** la somme de 5 858,68 € TTC ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 8 décembre 2022.

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **15 DEC. 2022**

Mis en ligne, le : **19 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des

Objet de l'acte : Jeunes (ANACEJ) d'une convention de prestation visant à l'accompagnement du déploiement des actions préparatoires et la mise en oeuvre des assises de la jeunesse en décembre 2022

.....

Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 15/12/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION438

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221208-2022DECISION438-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 438.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20221208-2022DECISION438-AI-1-1\_1.pdf )

